



EFC Prévention

Étude Formation Conseil en Prévention
des Risques Professionnels

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels - IPRP

Référent Santé Sécurité au Travail

Contexte réglementaire

D'après l'article L4644-1, tout employeur doit nommer **un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.**

Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient, à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues aux articles L. 4614-14 à L. 4614-16.

*A défaut, si les compétences dans l'entreprise ne permettent pas d'organiser ces activités, l'employeur peut faire appel, après avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, en son absence, des délégués du personnel, aux intervenants en prévention des risques professionnels appartenant au service de santé au travail interentreprises auquel il adhère ou **dûment enregistrés auprès de l'autorité administrative disposant de compétences dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail** (l'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels, IPRP).*

Les missions proposées

EFC Prévention, accompagne les employeurs dans cette obligation par la mission d'accompagnement du référent Santé Sécurité au Travail (SST) interne dans son quotidien ou par l'externalisation de cette mission pour les employeurs ne disposant pas des ressources suffisantes en interne.

Accompagnement du référent SST interne

EFC Prévention, met à disposition de votre référent SST l'ensemble des outils nécessaires à l'organisation de la prévention des risques professionnels de votre secteur d'activité et de le conseiller dans son quotidien.

Cet accompagnement est forfaitisé à 80€ de l'heure ; sur demande de l'employeur ou du référent SST interne en fonction des compétences et de l'expérience acquises en prévention des risques professionnels.

EFC Prévention

66 rue gloriolette, 71100 Chalon sur Saône

SIRET : 82168026100012 – APE : 7490B – TVA Intra : FR68821680261

Tél : 06.28.23.32.05, www.efcprevention.fr



EFC Prévention

Étude Formation Conseil en Prévention
des Risques Professionnels

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels - IPRP

Externalisation de la mission de référent SST

L'externalisation de la mission de référent SST est forfaitisée annuellement comprenant une mission de base afin de répondre à la réglementation ou plus complète afin de réduire la probabilité de survenance d'un accident du travail et d'améliorer les conditions de travail sur le long terme.

Les détails de la mission de base et un exemple de mission complétée sont décrits ci-dessous :

Mission de base

- Révision annuelle de l'évaluation des risques professionnels et du document unique,
- Mise en place et/ou suivi des indicateurs santé, sécurité,
- Mise en place et/ou suivi du plan d'actions,
- 1 visite sur site par an
- Proposition d'un compte rendu ou rapport CHSCT sur les résultats et les activités de l'année en matière de prévention au sein de la structure,
- Transmission annuelle des résultats au médecin du travail

Exemple de mission complétée

- Révision de l'évaluation des risques professionnels et du document unique en fonction des évolutions de la structure,
- Mise en place et/ou suivi des indicateurs santé, sécurité, avec transmission périodique des résultats pour affichage dans la structure,
- Accompagnement des analyses des accidents du travail,
- Mise en place et/ou suivi du plan d'actions périodique,
- Mise en place et/ou suivi du planning des Vérifications Générales Périodiques (VGP),
- Mise en place et/ou suivi du tableau de bord des formations du personnel en sécurité,
- 2 à 4 visites sur site par an,
- Proposition d'un compte rendu ou rapport CHSCT sur les résultats et les activités de l'année en matière de prévention au sein de la structure,
- Transmission des résultats au médecin du travail
- (...)

La prestation d'externalisation de la mission de référent SST est personnalisée en fonction des besoins de l'entreprise. Afin de déterminer le contenu de cette mission, **EFC Prévention** vous propose en amont un audit de votre organisation en prévention des risques professionnels.

Maintenant vous savez tous ; n'hésitez pas à me contacter

EFC Prévention

66 rue gloriette, 71100 Chalon sur Saône

SIRET : 82168026100012 – APE : 7490B – TVA Intra : FR68821680261

Tél : 06.28.23.32.05, www.efcprevention.fr